

Une mutuelle pour tous !

À partir de septembre 2023, la Ville lance sa propre mutuelle communale. S'adressant aussi bien aux Chantelouvais(es) qu'aux professionnel(le)s travaillant dans la commune, cette assurance complémentaire permet aux personnes rebutées par les tarifs souvent élevés des mutuelles « classiques » de souscrire une complémentaire santé à moindres frais.



Le diagnostic sur la santé locale menée après la crise du Covid-19 a en effet révélé que le prix des prestations était le principal obstacle à la souscription d'une mutuelle et qu'un grand nombre de nos habitants renonçaient à se faire soigner pour des motifs d'ordre économique. Convaincue que la santé est un droit universel, la Ville a décidé d'inverser la tendance en signant une charte partenariale avec la Mutuelle Familiale. Grâce à cette opération, vous pouvez désormais bénéficier de tarifs très avantageux avec une attention particulière accordée aux seniors, aux étudiants ainsi qu'aux travailleurs indépendants ou non-salariés. Les enjeux de cette mutuelle sont de taille : mieux protéger les Chantelouvais(es), lutter contre les inégalités d'accès au soin, contribuer à une offre de soins de qualité et de proximité et restituer du pouvoir d'achat aux foyers les plus fragiles.

Pourquoi souscrire une mutuelle communale ?

- Jusqu'à 30% d'économie à couverture équivalente ;
- 3 gammes de tarifs avec des options (optique, dentaire...) plus ou moins importantes ;
- 1 service de téléconsultation gratuit ;
- 1 aide financière pour l'inscription au sport ;
- Des référents dédiés pour vous accompagner ;
- Pas d'âge limite ;
- Pas de questionnaire médical ;
- Pas de délais de carence.

A savoir : lors de votre rendez-vous, n'hésitez pas à fournir votre feuille d'imposition. Si vos ressources vous donnent le droit à un dispositif plus avantageux, les conseillers vous accompagneront pour bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire (Dispositif de droit public).

3 Questions à...

Halima Belhadj-Adda, adjointe au maire déléguée aux seniors, à l'accompagnement du vieillissement et à la santé.

Pourquoi proposer une mutuelle communale aux Chantelouvais(es) ?

C'était une demande qui revenait souvent, en particulier chez nos seniors. Quand on est confronté à des problèmes de santé, ce qui est souvent le cas des personnes âgées, choisir une mutuelle santé est un choix difficile et souvent coûteux. En tant qu'ancien médecin, Mme Le Maire avait à cœur de simplifier les choses pour eux mais aussi pour l'ensemble des habitants, dont un tiers n'est pas couvert par une mutuelle. Nous avons par conséquent sélectionné une complémentaire santé avec des tarifs avantageux afin que toutes les personnes vivant ou travaillant à Chanteloup puissent y souscrire !

Comment cette mutuelle a-t-elle été choisie ?

Nous avons minutieusement comparé trois offres différentes en étant particulièrement vigilants sur la question des tarifs. Avec un coût moyen inférieur de 30% aux prix pratiqués sur le marché, l'organisme « La mutuelle familiale » s'est finalement distingué.

Quels sont les grands enjeux de santé locale pour les prochaines années ?

Parce que la santé est un droit, le plus grand défi va être d'améliorer l'accès des habitants aux médecins généralistes et spécialistes. Cela passera notamment par la création de la future maison médicale mais aussi par le renforcement du travail mené avec les professionnels du secteur dans le cadre de notre Contrat Local de Santé. D'importants moyens seront également déployés au service de la prévention avec des professionnels venant directement à la rencontre des Chantelouvais pour des opérations de dépistage gratuites liées à des enjeux de santé publique : cancer du sein, cancer colorectal, cancer du col de l'utérus...

Infos pratiques

Pour obtenir des renseignements sur la mutuelle communale, rendez-vous au Forum des associations le 9 septembre prochain sur le stand du CCAS.

Vous pouvez également à contacter directement l'organisme partenaire par téléphone au 01 34 34 36 50 ou par mail chanteloup-les-vignes@mutuelle-familiale.fr

Des permanences seront organisées toutes les semaines au CCAS. Accessibles sur rendez-vous, elles vous permettront de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Une réunion d'information ouverte à tous aura également lieu au mois d'octobre.

Contact

Informations et inscriptions

chanteloup-les-vignes@mutuelle-familiale.fr